



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION

14 mai 2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 021-200000925-20220524-22_05_24_05B-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-quatre mai** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA (Pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE, de M. Martial MARIZOT), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Vincent CROUZIER, Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Guy MORELLE), Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Daniel CHETTA, Mme Rolande Andrée CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKI), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), Mme Monique PINGET, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maïté COUBAT).

Étaient excusés :

Monsieur Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Vincent DANCOURT, M. Guy MORELLE (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Bernard NAVILLON (suppléé par Mme Rolande Andrée CHRETIEN), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique

24/05/2022/05bis-annule et remplace

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	19
VOTANTS :	29

Objet : Modification n°2/2022. Désignation d'un.e délégué.e suppléant.e auprès du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA)

VU, les statuts du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA),

VU, le règlement intérieur du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise,

VU, le Code général de collectivités territoriales et notamment son article L.5711-1,

Il est rappelé que la population de chacun des EPCI à fiscalité propre membres du syndicat et inscrite dans le périmètre de ce dernier est évaluée à partir des données INSEE carroyées à 200 mètres les plus récentes, la répartition des sièges au Comité syndical s'établit comme suit :

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

EPCI à FP	Pop° dans le bassin	Ratio (%)	Nb sièges
CAP Val de Saône	2 459	3.27	1
Cc Plaine Dijonnaise	11 617	15.46	3
CC Forêt Seine et Suzon	903	1.20	1
CC Mirebellois et Fontenois	1 563	2.08	1
CC Norge et Tille	14 059	18.71	4
COVATI	2 174	2.89	1
Dijon Métropole	42 354	56.37	10
Total	75 129	100.00	21

Il est rappelé qu'en vertu de la délibération n°28/08/2020/26, en date du 28 août 2020, la liste des représentants de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA) est actuellement la suivante :

Délégués Titulaires	Délégué.es Suppléant.es
Monsieur Olivier GAUTHRON	Madame Céline EUDES
Monsieur Pascal MARTEAU	Monsieur Denis KIENE
Monsieur Emmanuel PONTILLO	Monsieur Jean-Pierre VIELLARD

Afin de donner suite à une modification de la composition du Conseil Municipal de la commune de LONGEAULT-PLUVAU, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de désigner un(e) délégué(e) suppléant(e) pour remplacer Monsieur Jean-Pierre VIELLARD, auprès du SITNA.

Considérant que par la délibération n°29 en date du 29 novembre 2021, le Conseil Municipal de la commune de LONGEAULT-PLUVAU propose son remplacement par Monsieur Thomas DEHER, Conseiller municipal, en qualité de représentant suppléant,

Considérant qu'en vertu de l'article L.5711-1 du C.G.C.T pour l'élection des délégués des Établissements Publics de Coopération Intercommunale avec ou sans Fiscalité Propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter **sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre**,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE**, au scrutin secret, Monsieur Thomas DEHER, délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA),
- **PRÉCISE** la nouvelle liste des représentant.es de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA), comme suit :

Délégués Titulaires	Délégué.es Suppléant.es
Monsieur Olivier GAUTHRON	Madame Céline EUDES
Monsieur Pascal MARTEAU	Monsieur Denis KIENE
Monsieur Emmanuel PONTILLO	Monsieur Thomas DEHER

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le 
ID : 021-200000925-20220524-22_05_24_05B-DE

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 28 juin 2022

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER